

Ref : CFVU2024/ D24-1005

CFVU DU 17 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES (MECC) ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 octobre 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) du *Diplôme d'Université Paréo* pour l'année universitaire 2024-2025.

Les MECC sont publiées sur l'offre de formation en ligne de l'université.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 17/10/2024.*

Présents	18
Représentés	9
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	25
Contre	2

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :